

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLÉE GENERALE**  
**10 mars 2010**

**Étaient présents au bureau de l'Assemblée, le COMITE SYNDICAL**

PRESIDENT :	ALAIN GAUTRON
TRESORIERE :	HELENE QUIVRIN-LUSSIGNY
TRESORIERE ADJOINTE :	JOCELYNE NOIRAUD
SECRETAIRE :	LIONEL CAYLAT
SECRETAIRE ADJOINT :	JEROME LECACHEUR
RESPONSABLE DES ESPACES VERTS :	JEAN-MARC COCHAIN
RESPONSABLE DES TRAVAUX :	GREGOIRE KAMINSKI

**1. Constitution de l'Assemblée**

62 propriétaires sur 125 étaient présents ou étaient représentés.  
Il n'y a plus de condition de quorum

A partir de 20h20, l'assemblée, alors valablement constituée, a pu débattre de l'ordre du jour.

**2. Désignation du président et du secrétaire**

Monsieur Alain GAUTRON, président de l'ASL, se présente pour présider la séance

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Monsieur Alain GAUTRON est élu président de séance à la majorité des présents ou représentés.

Monsieur Lionel CAYLAT, secrétaire de l'ASL, se présente pour être secrétaire de séance.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Monsieur Lionel CAYLAT est élu secrétaire de séance à la majorité des présents ou représentés.

**3. Élection de deux scrutateurs**

Monsieur GERBEAUX (31 rue de Gascogne) se présente pour être scrutateur.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Monsieur GERBEAUX est élu scrutateur à la majorité des présents ou représentés.

*fg AG LC d. JL 1/5  
KB JMC CB*

Madame BUISSON (83 rue de Gascogne) se présente pour être scrutateur.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Madame BUISSON est élue scrutateur à la majorité des présents ou représentés.

#### 4. Rapport du Conseil d'Administration sur la répartition des dépenses

Présentation des comptes par la trésorière.

Explication d'un point particulier sur les frais bancaires (14 € 35) qui ont été remboursés sur l'exercice 2010, suite à un désaccord avec la BNP.

Question à propos des dépenses ANCC : c'est une adhésion à une association aidant les copropriétés qui assure les bénévoles exerçant une fonction officielle au sein de l'ASL et permet d'obtenir une aide juridique. Cette adhésion est donc indispensable pour les bénévoles qui gèrent l'ASL.

1000 euros ont été budgétés pour les espaces verts. Les dépenses n'ont été effectives que début 2010, ce qui explique la non dépense sur 2009.

Les frais postaux représentent un tiers des dépenses de l'ASL, à cause des convocations et procès-verbaux qui sont envoyés en recommandés. Il est rappelé que la loi et nos statuts ne permettent pas d'envoyer ces documents en courrier simple. Les bénévoles du conseil d'administration de l'ASL remettent les convocations d'AG en mains propres contre décharge mais ne le font pas pour les PV. Pour réduire ces frais, les propriétaires doivent se déplacer à l'AG.

Question sur l'utilité de l'assurance MMA :

L'ASL est assurée en responsabilité civile pour l'ensemble de ses parties communes.

L'ASL dispose aussi d'une assurance multirisques Immeubles pour le transformateur.

Ces assurances sont obligatoires.

#### 5. Approbation des comptes de l'exercice du 01/01/2009 au 31/12/2009

Après lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'ASL pour l'exercice comptable du 01/01/2009 au 31/12/2009, l'assemblée générale procède au vote du dit rapport tel qu'il lui a été présenté.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

#### 6. Quitus de gestion au Conseil d'Administration

L'assemblée générale procède au vote du quitus de gestion.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

K.B. L.C. J.  
G. J.L. 2/5  
P.V. J.M.C. B.

## 7. Point sur le solde des copropriétaires pour l'année 2009 :

### a. Règlement du dossier des Fisher, lot n°79

Un règlement à l'amiable a été possible dans ce dossier. Monsieur Fisher a donc réglé l'ensemble de ses dettes à la copropriété.

### b. Vote sur le dossier des Dréo, lot n°115

Le compte du lot 115 est débiteur de 41€65. Cette somme est due à une erreur de l'ASL en 2007 qui a certifié que M. & Mme Dréo étaient à jour de leurs charges, ce qui n'était pas le cas. Le litige paraît difficile à régler. La trésorière propose de passer la somme en pertes.

L'assemblée générale vote la décision de passer les 41€65 à perte.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

## 8. Ajustement et vote du budget de l'exercice du 01/01/2010 au 31/12/2010

L'assemblée générale vote le budget prévisionnel proposé pour 2010.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

## 9. Constitution d'un fond de trésorerie

La trésorière explique la nécessité d'avoir un fond de trésorerie pour les menues dépenses (achat de timbre, de quelques litres d'essence pour les espaces verts, etc...). Une somme de 100 euros paraît adaptée pour commencer. Les dépenses en espèces seront, bien entendu présentées en AG dans un tableau séparé.

L'assemblée générale vote la constitution d'un fond de trésorerie de 100 euros.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

## 10. Vote du budget prévisionnel de l'exercice du 01/01/2011 au 31/12/2011

L'assemblée générale vote le budget prévisionnel proposé pour 2011.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

## 11. Point sur les demandes faites en Mairie :

### a. Feu clignotant sur la Chaussée Jules César

Le feu clignotant a été réparé par les services municipaux.

### b. Élagage des arbres sur la Chaussée Jules César face au lotissement

Les arbres en face de la résidence ont été élagués par les services de la municipalité de Taverny à la demande de la mairie de Franconville.

Handwritten notes and signatures at the bottom right of the page:

- Handwritten initials: "FC", "AG", "CS", "LC", "TL", "MC", "V.C."
- Handwritten text: "3/5"
- Handwritten signature: "MC"

c. Réfection de la voirie du 91 au 95 rue de Gascogne

Depuis 2004, la demande avait été faite pour cette partie de la chaussée. Les travaux ont été effectués.

d. Assainissement sur la partie publique du lotissement

La société Veolia a effectué une opération de pompage les 30 et 31 décembre 2009.

e. Limitation de vitesse dans le lotissement (panneau + dos d'âne)

Une demande de mise en place d'un panneau de limitation de vitesse (30 km/h) et de dos d'âne ou de chicanes a été faite auprès de la mairie. La mairie a opposé un refus à l'heure actuelle.

3 propriétaires quittent la salle.

**12. Point sur la priorité des travaux à effectuer décidés lors de l'AG du 04/03/2009**

a. Refaire expertiser l'antenne télévision

L'intervention de « Luzarches Antennes » n'a pas eu les effets souhaités. Les problèmes persistent et s'aggravent.

L'assemblée générale vote la continuité de l'entretien et des réparations de l'antenne collective.

Votes contre : 6

Monsieur Gérard LAGUESSE, lot n°76, représentant 1 / 59 des présents ou représentés.

Monsieur Philippe TARTAUD, lot n°109, représentant 1 / 59 des présents ou représentés.

Monsieur Jacky MOULIN, lot n°119, représentant 1 / 59 des présents ou représentés.

Monsieur Philippe GUILLEMAIN, lot n°87, représentant 1 / 59 des présents ou représentés.

Monsieur Dominique PECQUEUR, lot n°48, représentant 1 / 59 des présents ou représentés.

Monsieur Philippe SEILLER, lot n°75, représentant 1 / 59 des présents ou représentés.

Abstentions : 3

Monsieur Emmanuel PATRIGNANI, lot n°102, représentant 1 / 59 des présents ou représentés.

Monsieur Frédéric KAJDAN, lot n°18, représentant 1 / 59 des présents ou représentés.

Monsieur Jean CORDIER, lot n°29, représentant 1 / 59 des présents ou représentés.

Votes pour : 50

Cette résolution est adoptée à la majorité des présents ou représentés.

Le bureau rappelle que l'installation d'une antenne personnelle reste possible (cf. proposition de l'AG du 15/06/2007).

3 propriétaires quittent la salle.

b. Réparer ou changer les boîtes aux lettres

Proposition de trois options

- première option (dépassée) : changer juste les portes posant problème (mais les références des portes n'existent plus)
- deuxième option : changer tous les blocs (mais aucun devis précis n'est revenu à l'heure actuelle – environ 150 euros pas propriétaire hors pose)
- troisième option : installer des boîtes aux lettres individuelles (environ 60 euros par propriétaire hors pose)

Le bureau poursuit ses investigations.

c. Procéder à une expertise Veolia et faire expertiser l'état des trottoirs

Aucune société n'a répondu positivement aux demandes de devis du bureau.

L'idée de provisionner le plus rapidement possible et sur de plus grosses cotisations pour effectuer toutes les réparations de trottoirs en une seule intervention est émise.

AG AG LC d. J  
JMC C<sup>o</sup> V.G. 4/5

**13. Non renouvellement de mandat pour les membres suivants :**

Monsieur Alain GAUTRON, président  
Monsieur Lionel CAYLAT, secrétaire  
Monsieur Jérôme LE CACHEUR, secrétaire adjoint  
Monsieur Grégoire KAMINSKY, responsable des travaux

**14. Élection de nouveaux membres**

Pour mémoire, selon l'article 16 des statuts de l'ASL « Le nombre d'administrateurs est au minimum de 3 et au maximum de 8 ».

Le minimum de 3 correspond aux postes de président, trésorier et secrétaire.

Deux de ces postes sont vacants.

3 nouveaux propriétaires se présentent :

Monsieur Emmanuel PATRIGNANI, lot n°102

Monsieur Frédéric GERBEAUX, lot n°19

Monsieur Christian PIHOUEE, lot n°20

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

**15. Renouvellement de mandat pour les membres suivants :**

Madame Hélène QUIVRIN-LUSSIGNY

Madame Jocelyne NOIRAUD

Monsieur Jean-Marc COCHAIN

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

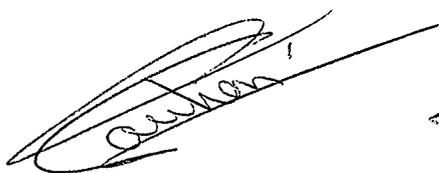
La séance est levée à 23h51.

Le président de séance

Secrétaire de séance

1er Scrutateur de séance

2ème Scrutateur de séance



Membre du bureau

